

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 28 octobre 2016

Présents: Thierry GOUBY, Odile MOLLE, Adeline BOURSIER, Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Christiane HOCH, Danie PERRIN. Christian PLAGNES

Excusés : Marie-Claude MASSACRIER (pouvoir donné à Adeline BOURSIER), Alexis CHARLIN (pouvoir donnée à Odile MOLLE), Régine COHAS

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

1. Urbanisme

Présentation des dossiers en cours

2. Finances

- - Décision modificative budget assainissement

Dépenses compte 022 (dépenses imprévues) - 1 830€

Dépenses compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) +1 830€

Cette modification est due à l'annulation d'un raccordement sur une parcelle. M. le Maire propose au vote cette modification d'écriture comptable.

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

3. CCPA

- Election des délégués communautaires à la nouvelle Communauté d'Agglomération Ouest Forézien

Le nombre de conseiller communautaire pour la nouvelle Communauté d'Agglomération Loire Forez est recalculé. Pour la commune de Marcilly le Châtel, nous avons 3 représentants : Thierry GOUBY, Danie PERRIN et Adeline BOURSIER. Dans la prochaine Communauté d'Agglomération, il y aura pour notre commune 1 titulaire et 1 suppléant qu'il faut choisir, dans le cas des communes de plus de 1000 habitants, parmi les représentants déjà désignés. Afin de préparer le nouveau conseil communautaire, il convient d'élire le délégué titulaire et le suppléant.

Parmi les 3 représentants, Thierry GOUBY se présente comme titulaire, Adeline BOURSIER comme suppléante.

Le vote a lieu à bulletin secret.

VOTE	POUR	10	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

Emmanuel CREMONESE insiste sur l'importance de limiter un maximum l'augmentation des impôts et les taxes et demande aux représentants de veiller à ne pas augmenter les charges pour les foyers.

Thierry GOUBY explique que certaines compétences comme la voirie et l'assainissement seront transférées de la commune vers l'intercommunalité avec les charges et les recettes. Ces transferts de compétences sont actuellement travaillés en groupe de travail composés de représentant de toutes les intercommunalités afin

de proposer des orientations au futur exécutif de la nouvelle intercommunalité. Les taux évolueront, cependant par exemple la taxe d'habitation devrait être inférieure à celle actuelle de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. Il n'y a pas une volonté d'augmentation des effectifs ni de la fiscalité.

Odile Molle demande ce que va devenir l'Office de Tourisme de Boën. Thierry Gouby explique que les services vont être mutualisés. Nombre de services rendus au public le seront sous une autre forme d'organisation mais avec le même souci de service rendu aux habitants. La proximité du service sera maintenue.

Christian demande comment sera gérée la gouvernance de la future intercommunalité. Thierry GOUBY explique que la gouvernance est un thème de travail. Le prochain exécutif devrait tenir compte des propositions qui sont travaillées. Un conseil de maires sera mis en place avec un blocage si 2/3 des membres ne sont pas d'accord pour aborder un sujet en conseil communautaire. 6 secteurs seront définis afin que les élus locaux puissent débattre dans des instances avec un temps d'expression plus libre. Beaucoup reste encore à faire, et il faudra sans aucun doute plusieurs mois, voire années pour que l'organisation soit complètement en place.

4. Projet école

Point sur le projet de travaux Ecole

Denis BREJON présente les grandes orientations du projet de restructuration de l'école. L'équipe enseignante et le personnel communal sont associés à la réflexion. Le projet actuel fait consensus sur la partie restauration de la cantine. La position du pôle maternelle est actuellement discutée.

Au vu du budget et des indications de l'organisme de contrôle, il faut ajuster entre les besoins et les contraintes.

Un groupe d'élus a visité les écoles de Chenereilles et de Luriecq pour éclairer la réflexion.

Thierry GOUBY explique qu'il faut avancer sur un choix et rappelle que le projet est travaillé par l'architecte avec à ce jour 5 esquisses travaillées.

Thierry GOUBY annonce également le départ à la retraite en cours d'année de Mme FRERY (aide cuisinière) embauchée par le Sou des écoles et que la commission cantine travaille sur la gestion de la cantine pour définir le recrutement.

5. Tarifs 2017

Thierry GOUBY rappelle les tarifs 2016 de la Salle de Fêtes, du cimetière, des garages et de la garderie.

➤ Concernant la salle des fêtes, les tarifs ont connu une forte augmentation en 2015.

Ils concernent les locations auxquelles s'ajoutent les locations gratuites pour les associations, les vins d'honneur et le personnel communal.

Thierry GOUBY rappelle qu'il y a eu des travaux :

Rénovation et mises aux normes accessibilité pour les toilettes et les portes d'accès.

Christian Plagne pose la question de mutualiser les salles des fêtes entre les communes. Cette question a été abordée.

Les tarifs de la salle des fêtes sont proposés au vote sans augmentation :

	2016	2017
location salle des fêtes avec repas	300,00 €	300,00 €
Location salle des fêtes pour Vin d'honneur Associations	70,00 €	70,00 €
Caution	700,00 €	700,00 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Les tarifs du cimetière sont proposés au vote sans augmentation :

	2016	2017
Concession 50 ans	165,00 €	165,00 €
Concession 30 ans	140,00 €	140,00 €
Cavurne 15 ans	350,00 €	350,00 €
Cavurne 30 ans	650,00 €	650,00 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Les tarifs des garages (loyer par trimestre) sont proposés au vote sans augmentation :

	2016	2017
Grands garages	90,00 €	90,00 €
Petits garages	80,00 €	80,00 €
local Bizay	90,00 €	90,00 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Les tarifs de la garderie sont proposés au vote :

Sandrine SEFERIAN demande d'éclaircir le principe de la facturation minimum de 5€ en cas d'utilisation ponctuelle de la garderie par enfant ou par famille.

M. le Maire explique le fonctionnement du trésor public et le règlement qui indique un règlement par enfant. Il propose d'appliquer cette facturation minimum de 5 € par famille.

Ces deux propositions sont mises au vote.

Tarif de la garderie sans augmentation soit 0,90 € la demi-heure.

Facturation annuelle (année scolaire) minimum de 5 € par famille.

	2016	2017
tarif à la demi heure	0,90 €	0,90 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Denis BREJON demande également que soit étudiée la facturation au trimestre pour aider les familles à régler les factures.

Les tarifs assainissement sont abordés mais ne seront pas votés lors de ce conseil.

Les tarifs de la cantine sont proposés au vote :

M. le Maire présente les principales données : 8879 repas ont été servis en 2015/2016.

Odile MOLLE indique qu'il est difficile de définir le coût réel du repas, car les coûts sont supportés par la commune et le Sou des écoles avec des recettes gérées par le Sou des écoles. La gestion permet un bon fonctionnement et apporte un service aux familles. La commission cantine composée de membres du conseil municipal, du sou des écoles et du personnel communal réfléchit au fonctionnement de la cantine actuelle et future. M. le Maire propose de conserver le tarif actuel des repas.

	2016	2017
prix du repas pour enfant	3,00 €	3,00 €
prix du repas pour adulte	4,00 €	4,00 €

VOTE	POUR	11	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Informations

Sandrine SEFERIAN informe que l'aire de jeux sera inaugurée le mercredi 9 novembre à 10h45 avec la présence des deux classes de l'école maternelle et les assistantes maternelles de la commune.

Emmanuel CREMONESE indique que la cérémonie du 11 novembre 2016 aura lieu à 11h00.

Prochain conseil municipal le vendredi 25 novembre à 20h.

La séance est clôturée à 22h00.